

**Programme provisoire de l'atelier sur les arrangements régionaux
pour la promotion et la protection des droits de l'homme**
Salle n° XXVI Palais des Nations – Genève, 18 et 19 octobre 2022
Jour 1 (18 octobre 2022)

Renforcer la coopération entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme (MRDH), sur les entreprises et les droits de l'homme	
<u>Objectif général</u> : Élaborer des propositions concrètes pour renforcer l'interaction entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.	
09:00- 10:00	Inscription
10:00-10:30	<p>Séance d'ouverture <u>Intervenant 1</u> : M. Volker Türk, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Nations Unies.</p> <p><u>Intervenant 2</u> : S.E. Ambassadeur M. Marc Pecsten de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><u>Modérateur</u> : M. Vladlen Stefanov, Chef, Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux (NIRMS), HCDH</p>
10:30-13:00	<p>Point 1 de l'ordre du jour : « Faire le point sur l'évolution de la coopération entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme depuis 2019 »</p> <p><u>Président</u> : M. Vladlen Stefanov, Chef, Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux (NIRMS), HCDH</p> <p><u>Rapporteur</u> :</p>
	<p><u>Objectif</u> : Partager les expériences et les meilleures pratiques en matière d'initiatives/d'activités de coopération entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme, y compris leur valeur ajoutée et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces initiatives, en particulier compte tenu de la pandémie de COVID-19 et le passage aux événements virtuels qui en résulte. Les discussions seront éclairées par les recommandations formulées lors de l'atelier de 2019.</p> <p><u>Les discussions pourraient porter sur les questions suivantes :</u> Quels progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de 2019 ? Quels ont été les défis et les lacunes dans la mise en œuvre ? Quels sont les principaux enseignements tirés ? Quelles activités/initiatives conjointes menées récemment par les MRDH et l'ONU?</p>
10:30- 11:15	<p>Panel 1 (Durée 45 minutes. Répartition du temps – environ 8 minutes par panéliste)</p> <p><u>Afrique</u></p> <p>M. Nketiah Apraku, Cour de justice de la CEDEAO</p>

	<p>M. Raymond Diouf, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples</p> <p>M. Ayalew Getachew Asseffa, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant</p> <p><u>MENA</u></p> <p>M. Mounir El Fassi, Comité permanent arabe des droits de l'homme</p> <p><u>CPIDH</u></p> <p>Dr Saqlain Javed, Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI</p>
11:15-11:45	Questions-réponses et discussion ouverte
11:45- 12:30	<p><u>Panel 2</u> (Durée : 45 minutes. Répartition du temps – environ 8 minutes par panéliste)</p> <p><u>Amériques</u></p> <p>M. Bruno Rodriguez, Cour interaméricaine des droits de l'homme</p> <p>M. Fabio Balestro, Commission interaméricaine des droits de l'homme</p> <p>Mme Candace Simmons, Cour de justice des Caraïbes</p> <p><u>Asie</u></p> <p>Mme Le Thi Nam Huong, Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE</p>
12:30-13:00	Questions-réponses et discussion ouverte
13:00-15:00	Pause déjeuner
15:00-18:00	<p><i>Point 2 de l'ordre du jour : Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : enseignements tirés, meilleures pratiques, défis et lacunes dans la mise en œuvre</i></p> <p><u>Présidente</u> : Mme Nathalie Stadelmann, Spécialiste des DH, Unité Entreprises et droit de l'Homme, HCDH</p> <p><u>Rapporteur</u> :</p>
	<p><u>Objectif</u> : Faire le point sur les cadres, les mécanismes et les stratégies internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme en relation avec les entreprises et les domaines de coopération pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs sur les droits de l'homme impliquant des entreprises.</p> <p><u>Les participants pourraient répondre aux questions suivantes :</u></p> <p>Quels sont les cadres normatifs, stratégiques et institutionnels existants aux niveaux international et régional pour faire face aux effets négatifs causés par les entreprises sur les droits de l'homme ?</p> <p>Quelles leçons, bonnes pratiques et lacunes de mise en œuvre peut-on tirer de la mise en œuvre des cadres normatifs et stratégiques identifiés ?</p> <p>Quelles sont les stratégies utilisées pour s'engager auprès des entreprises et d'autres parties prenantes ?</p>

	<p>Comment les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme peuvent-ils collaborer pour combler les lacunes de mise en œuvre et prévenir, atténuer et remédier à l'impact négatif des entreprises, en particulier face aux défis posés par la pandémie de COVID-19 et l'urgence de reconstruire en mieux ?</p> <p>Quel est le rôle des mécanismes établis tels que les procédures spéciales et les mécanismes d'examen périodique universel du CDH ? Quelles sont les plateformes formelles existantes pour des consultations régulières entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme ?</p>
15:00 -16:00	<p>Panel 3 (Durée : 1 heure. Répartition du temps – Environ 10 minutes par panéliste)</p> <p>Mme Pichamon Yeophantong, vice-présidente, Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme</p> <p>M. Joel Hernández, Commissaire, Commission interaméricaine des droits de l'homme</p> <p>Honorable M. le juge Jacob Wit, Cour de justice des Caraïbes</p> <p>Honorable Magistrat Arun Kumar Mishra, Président, Commission nationale des droits de l'homme, Inde</p> <p>M. Alejandro Dávalos, Chargé d'Affaires, Représentant Adjoint Permanent de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, au nom du Président-Rapporteur du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises</p>
16:00-16:30	<p>Questions-réponses et discussion ouverte</p>
16:30-17:30	<p>Panel 4 (Durée : 1 heure. Répartition du temps – Environ 10 minutes par panéliste)</p> <p>M. David Milner, Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Conseil de l'Europe</p> <p>Dr Amara Pongsapich, Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE</p> <p>M. Osama Elwakiel, Expert en droits de l'homme, Comité arabe des droits de l'homme</p> <p>M. Francis Tom Temprosa, Directeur, Comité des droits de l'homme, Philippines</p>
17:30 -18:00	<p>Questions-réponses et discussion ouverte</p>
<p>Jour 2 - 19 octobre 2022</p>	
10:00-12:00	<p>Point 3 de l'ordre du jour : Le rôle des mécanismes régionaux des droits de l'homme dans la contribution à la responsabilisation et à la réparation pour les violations des droits de l'homme liées aux entreprises</p>

	<p>Présidente : Mme Pichamon Yeophantong, Vice-présidente, Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme</p> <p>Rapporteur :</p>
	<p>Objectif : Réfléchir au rôle des organes internationaux et régionaux des droits de l'homme dans la contribution à la responsabilisation et à l'accès à des voies de recours pour les violations des droits de l'homme liées aux entreprises</p> <p><u>Les participants pourraient répondre aux questions suivantes :</u></p> <p>Dans quelle mesure les mécanismes régionaux des droits de l'homme traitent-ils des cas impliquant des entreprises et des questions de droits de l'homme ?</p> <p>Quels sont les défis auxquels les titulaires de droits sont confrontés lorsqu'ils cherchent à obtenir réparation pour les violations des droits de l'homme liées aux entreprises par le biais des mécanismes régionaux des droits de l'homme ?</p> <p>Dans quelle mesure les MRDH s'appuient-ils sur les UNGP ou sont-ils influencés par eux dans leur prise de décision ?</p> <p>Comment les MRDH peuvent-ils contribuer à la responsabilisation et à la réparation des violations des droits de l'homme liées aux entreprises ?</p> <p>Quelles opportunités existent pour une coopération renforcée entre l'ONU, les MRDH et les INDH pour renforcer la responsabilité et l'accès aux recours en cas de violations des droits de l'homme liées aux entreprises ?</p>
10:00-10:45	<p>Panel 5 (Durée 45 minutes. Répartition du temps – Environ 10 minutes par panéliste)</p> <p>Mme Lene Wendland, Chef, Unité des entreprises et des droits de l'homme du HCDH</p> <p>Mme Samantha J. Rowe, Debevoise & Plimpton, LLP, Londres ;</p> <p>Hon. Magistrat Edward Amoako Asante, Président, Cour de justice de la CEDEAO</p> <p>Hon. Madame la juge Imani Daud Aboud, Présidente, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples</p>
10:45-11:15	<p>Questions-réponses et discussion ouverte</p>
11:15-11:45	<p>Panel 6 (Durée 30 minutes. Répartition du temps – Environ 10 minutes par panéliste)</p> <p>Mme Aileen S. Mendiola-Rau, Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE</p> <p>Mr. Matthias Thorns, Secrétaire-Général adjoint, Organisation Internationale des Employeurs</p>

	M. Yerko Ljubetic, Conseiller, Institution Nationale des Droits de l'Homme du Chili (Président du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme de GANHRI)
11:45-12:00	Questions-réponses et discussion ouverte
12:00-13:00	<p>Point 4 de l'ordre du jour : Coopération pour atténuer les effets négatifs causés par les entreprises sur les droits de l'homme, sur les personnes et les communautés à risque accru telles que les peuples autochtones, les minorités ou les migrants, et pour adopter une approche sensible au genre et à l'âge.</p> <p>Président : Mr. Simon Walker, Officier senior des droits de l'homme, HCDH</p> <p><u>Rapporteur :</u></p> <p>Les participants aborderont : Quels sont les risques spécifiques en matière de droits de l'homme et les abus liés aux entreprises auxquels sont confrontés les personnes et les communautés exposées à un risque accru, ainsi que les impacts spécifiques au sexe et à l'âge ?</p> <p>Quelles sont les bonnes pratiques concernant la législation, les politiques publiques et les programmes existants pour promouvoir l'action de ces groupes, mettre en œuvre des garanties de protection et garantir que leurs voix, besoins et souhaits éclaireraient toutes les interventions ?</p> <p>Comment améliorer le niveau d'instruction, les conditions de vie et de travail de ces groupes à haut risque pour leur permettre d'affirmer et de revendiquer leurs droits humains ?</p> <p>Comment la coopération entre tous les mécanismes et organisations pourrait-elle être renforcée et de meilleurs résultats pourraient-ils obtenus ?</p>
12:00-12:40	<p>Panel 7 (Durée 40 minutes. Répartition du temps – Environ 8 minutes par panéliste)</p> <p>M. Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme</p> <p>M. Johannes Blankenbach, Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, Berlin/Londres</p> <p>Mme Alix Nasri, Représentant de l'Organisation internationale du travail, Genève</p> <p>Honorable Magistrate Lydia Mugambe, juge, Haute Cour d'Ouganda et chercheuse doctorante à l'Université d'Oxford, Royaume-Uni</p> <p>Mme Rattikul Chansuriya, conseillère auprès de la CNDH, Thaïlande</p>
12.40-13.00	Questions-réponses et discussion ouverte
13:00-15:00	Pause déjeuner

15:00 -17:30	<p>Point 5 : Entreprises et droits de l’homme dans des domaines clés tels que le secteur de la technologie et les régions touchées par des conflits</p> <p>Rapporteur :</p>
	<p><u>Objectifs</u> : La session explorera des approches pragmatiques pour traiter les dommages liés aux entreprises causés par la technologie et dans les situations de conflit et de post-conflit.</p> <p>Entreprises et droits de l’Homme dans le secteur de la technologie</p> <p>Président : M. Scott Campbell, spécialiste principal des droits de l’homme, HCDH</p> <p><u>Les participants pourraient explorer les questions suivantes :</u></p> <p>Comment les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l’homme peuvent-ils contribuer à répondre au besoin urgent de trouver des moyens pragmatiques et fondés sur des principes pour prévenir et traiter les atteintes aux droits de l’homme liées au développement des technologies numériques et à leur utilisation par les entreprises, les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les utilisateurs individuels ?</p> <p>Quelles sont les activités pertinentes des mécanismes régionaux et des autres acteurs dans le domaine des entreprises et des droits de l’Homme dans le secteur des technologies ?</p> <p>Quelles opportunités existe-t-il pour une coopération renforcée entre l’ONU et les MRDH dans le traitement des dommages liés aux entreprises dans le secteur de la technologie ?</p>
15:00-16:00	<p>Panel 8 (Durée 1 heure. Répartition du temps – Environ 9 minutes par panéliste)</p> <p>Mme Nathalie Stadelmann, Spécialiste des droits de l’homme, Unité Entreprises et DH, HCDH</p> <p>Mme Soledad García Muñoz, Rapporteuse spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, Commission interaméricaine des droits de l’homme</p> <p>Hon. Joseph Ndayisenga, Président, Comité africain d’experts sur les droits et le bien-être de l’enfant</p> <p>M. Kristian Bartholin, Chef de l’Unité de développement numérique, Conseil de l’Europe</p> <p>Mme. Cathrine Bloch-Veiberg, Responsable du programme pour les chaînes de valeur responsable, Institut danois des droits de l’homme</p> <p>Mme. Olena Petsun, Conseillère du Commissaire aux droits de l’homme, Conseil de l’Europe</p>

16:00-16:25	Questions-réponses et discussion ouverte
16:25-17:30	<p>Les entreprises et les droits de l'Homme dans les régions touchées par les conflits Président : M. Olivier DE SCHUTTER, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme</p> <p>Les participants pourraient explorer les questions suivantes : Comment les mécanismes régionaux des droits de l'homme peuvent-ils intervenir dans des situations de conflit, soutenir les parties prenantes, y compris le secteur des entreprises, et garantir une conduite responsable des entreprises ? Comment les meilleures pratiques et les leçons apprises être efficacement partagées et comment des recommandations concrètes peuvent-elles être cristallisées ?</p>
16:25-17:10	<p>Panel 9 (Durée 45 minutes. Répartition du temps – Environ 10 minutes par panéliste)</p> <p>Mme Pichamon Yeophantong, vice-présidente, Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme</p> <p>Dr Saqlain Javed, Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI</p> <p>Mr. Johannes Blankenbach, Centre de ressource sur les entreprises et les droits de l'homme, Berlin/Londres</p>
17:10-17:30	Questions-réponses et discussion ouverte
17:30-17:55	<p>Point 6 de l'ordre du jour : Une voie à suivre : recommandations visant à renforcer la coopération entre les Nations Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme concernant les entreprises et les droits de l'homme</p> <p>Les rapporteurs présenteront les principales recommandations de chaque session, suivies de discussions et de l'adoption des recommandations.</p>
	Président : M. Vladlen Stefanov, Chef, Section des institutions nationales et des mécanismes régionaux (NIRMS), HCDH
17:30-17:55	<p>Panel 10 (Durée 25 minutes. Répartition du temps – Environ 4-5 minutes par panéliste)</p> <p>Rapporteur – Point 1 de l'ordre du jour</p> <p>Rapporteur – Point 2 de l'ordre du jour</p> <p>Rapporteur – Point 3 de l'ordre du jour</p> <p>Rapporteur – Point 4 de l'ordre du jour</p> <p>Rapporteur – Point 5 de l'ordre du jour</p>
17:55-18:00	<p>Séance de clôture Président : Mr. Christian Salazar Volkmann, Directeur, FOTCD, HCDH</p>